



Édition 01/06/2018

Notice explicative sur les bonnes pratiques en matière d'achat ou de sourcing, notamment sur internet via les sites (Alibaba, AliExpress, Amazon,...) plus ou moins regardants sur l'éthique, les contrefaçons et l'obsolescence.

Sur ces thèmes, les normes ont beaucoup évolué (EN 9100 et ISO 13485), nous obligeant à mettre en place de bonnes pratiques. Donc nous devons rester plus vigilants et demander à tous nos fournisseurs de respecter ces préceptes,

Ethique : Le fournisseur garanti de fournir à ISP SYSTEM des pièces, matières, équipements, composants, logiciels dont l'origine n'est pas en défaut au regard de l'éthique (travail des enfants, discriminations, non-respect des règlements de sécurité, douanes et d'environnements, suivi des réglementations internationales sur le commerce et la libre circulation des biens et des personnes, pays sous embargo, etc....),

Contrefaçons : Le fournisseur garanti de fournir à ISP SYSTEM des pièces, matières, équipements, composants, logiciels d'origine garantie d'origine non contrefaite et non frauduleuse. De plus il s'engage à informer ISP SYSTEM dès connaissance d'un doute sur l'origine de ces fournitures,

Le fournisseur s'engage à informer ISP SYSTEM sur des limitations d'exportation éventuelles applicables aux pièces, matières, équipements, composants, logiciels, fournis à ISP SYSTEM,

Suivi de l'obsolescence : Le fournisseur s'engage à informer ISP SYSTEM sur l'obsolescence éventuelle des pièces, matières, équipements, composants, logiciels, fournis à ISP SYSTEM. Le Fournisseur proposera une solution de remplacement équivalente.

ISP SYSTEM s'accordera avec le fournisseur pour lancer éventuellement un « dernier ordre d'achat » (LBO) afin de pallier à une rupture de stock.

Concernant **l'export control et les règlements ITAR** nous devons rester vigilant sur nos achats notamment dans les domaines de la défense, du spatial et de l'aéronautique. Nous devons demander systématiquement aux fournisseurs dès la phase de pré-conception et lors de la consultation, si le matériel choisis est soumis à un régime réglementé sur **l'export control ou ITAR (export control US)**.

Le fournisseur doit s'engagé à informer ISP SYSTEM sur les limitations d'exportation éventuelles applicables aux pièces, matières, équipements, composants, logiciels, fournis à ISP SYSTEM.

Si nous fournissons du matériel « limité en destination d'exportation » sans l'indiquer à nos clients, nous nous exposons à des sanctions pécuniaires et judiciaires très importantes.

NOTA : Tous ces préceptes sont rappelés dans nos conditions générales d'achat ainsi que dans notre charte qualité fournisseur ISP.10.IN.06, consultable, sur notre site internet.